

## PROJET - DÉLIBÉRATION

### Objet : Attribution des subventions

Madame la Présidente présente au Conseil communautaire les **demandes de subventions 2023 pour les associations**, comme elles ont été examinées et validées en Commission des Finances du 23/03/2023.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité (ou selon le vote suivant : ... voix pour, ..... voix contre et ..... abstentions)**, au vu des motivations formulées :

- **d'ACCORDER les subventions suivantes** sur l'année 2023 :

AVMP	2 000 €
CINE QUA NON	5 000 €
ECOLE MUSIQUE DE D'ARTAGNAN	9 000 €
EPICERIE SOCIALE & LAEP VIC ACCUEIL	5 000 €
PENTECOTAVIC	13 000 €
TEMPO LATINO	6 500 €
CHAMBRE DES METIERS	2 784 €
D'ARTAGNAN CHEZ D'ARTAGNAN	3 200 €
AMIS DES ORGUES	350 €
Route de d'Artagnan	1 000 €
ADOM TRAIT D'UNION	1 500 €
ADRASEC 32	476 €
COSACA	750 €

- **PRÉCISE que les crédits nécessaires** au paiement de ces subventions sont inscrits au BP 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

La Présidente, Barbara NETO,

Fait et délibéré, le 29 mars 2023.